

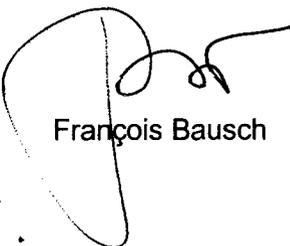
La Chambre des Député-e-s

- considérant que l'art. 4 de la nouvelle loi sur les marchés publics prévoit "que les adjudicateurs veillent à ce que, lors de la passation des marchés publics, il soit tenu compte des aspects et des problèmes liés à l'environnement et à la promotion du développement durable";
- considérant l'introduction par l'article 89 du projet de règlement grand-ducal portant exécution de la nouvelle loi sur les marchés publics des notions de valeur écologique et d'aspect social comme critères susceptibles d'être pris en considération dans le cadre des marchés publics;
- convaincu de la nécessité du respect de critères ayant trait à l'écologie, l'économie solidaire et du commerce équitable afin de garantir le caractère soutenable du développement économique;
- considérant le volume important de marchés conclus par soumission publique ou restreinte;
- soulignant le rôle précurseur qu'ont à jouer les pouvoirs publics en ce qui concerne le respect de critères écologiques, solidaires et du commerce équitable;
- considérant les engagements pris par le Luxembourg sur le plan européen et international en faveur d'une politique de développement durable;
- considérant l'engagement que prennent de plus en plus de communes, d'administrations et d'établissement publics dans le domaine de l'écologie, du développement durable et du commerce équitable;
- constatant la volonté des communes de contribuer activement à une politique de développement durable, notamment en participant au programme de l'alliance pour le climat;

invite le Gouvernement

- à lancer une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'adresse des communes, des administrations et des établissements publics concernant la définition de critères environnementaux et sociaux qu'ils sont autorisés à inclure dans le cahier de charges lors d'un appel d'offres pour une soumission publique ou restreinte;
- à faire élaborer des cahiers de charges-type comprenant des critères écologiques et sociaux pour les différents marchés et pour les différents corps de métier, pour promouvoir par une politique active et volontariste le respect de ces critères par les adjudicateurs publics.


 Renée Wagener


 François Bausch

Robert Garcia


 Camille Gira

Jean Huss



